

15.04.2009 – 13:45 Uhr

Coûts de la santé - L'USS s'oppose à une « taxe de consultation »

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) n'attend rien d'une « taxe de consultation ». Dans le contexte économique actuel, il faut renforcer et non affaiblir le pouvoir d'achat. Or, c'est faire l'inverse que de percevoir une taxe de consultation. Les personnes qui seront touchées par cette dernière sont à nouveau les malades chroniques et les femmes et les hommes qui ont besoin de soins réguliers, c'est-à-dire des personnes dépendant de consultations médicales régulières aussi. Ce groupe de la population devra ainsi supporter une charge supplémentaire, car le nouveau régime du financement de soins leur impose déjà une participation du 20 pour cent.

L'USS est favorable à de mesures efficaces sur la durée, qui permettent de maîtriser et réduire les coûts. L'introduction au plan national d'un/e interlocuteur/interlocutrice personnel de santé (IPS) demandée par les syndicats et les organisations professionnelles de la santé en est un bon exemple. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national aura la possibilité, déjà avant la pause estivale, de se prononcer en faveur de l'IPS, dans le cadre du projet de managed-care (réseaux de soins intégrés) actuellement débattu dans une sous-commission.

Au coeur de ce modèle figure l'IPS qui fournit les soins primaires dans le cadre de la médecine de famille, se charge d'adresser le ou la patient(e) à d'autres fournisseurs de prestations et conserve une vue d'ensemble sur la chaîne thérapeutique. Un processus qui garantit la qualité, élimine les actes redondants et réduira les coûts dûs à un manque de coordination.

Contact:

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS (031 377 01 12 ou 079 341 90 01), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100581243> abgerufen werden.